

AMERTUME ET DECEPTION EN PERSPECTIVE !!!

SYNERGIE-OFFICIERS a été informé, comme l'ensemble de la parité syndicale, du projet de modification des règles de gestion consécutif à la baisse du seuil de promouvabilité envisagée à 9 ans pour l'accès au grade de commandant.

Les propositions de l'administration :

Niveau de nomenclature	Situation actuelle	Proposition du BOP
A	Capitaine sans condition d'ancienneté	Sans changement
B1	Capitaine à partir de 6 ans *	Capitaine à partir de 4 ans *
B2	Capitaine à partir de 12 ans *	Capitaine à partir de 9 ans *
C	Commandant depuis 2 ans	Commandant sans condition d'ancienneté

* de titularisation

SYNERGIE-OFFICIERS ne peut qu'acquiescer à des règles de gestion logiquement adaptées à de nouvelles règles statutaires...

MAIS, à quand une nomenclature plus lisible et simplifiée ? A quand un outil de gestion adapté et utile aux Officiers dans le cadre d'un parcours de carrière ?

PROPOSITIONS DE SYNERGIE OFFICIERS EN ATTENDANT UNE NOMENCLATURE DE MAJOR A INSPECTEUR GENERAL

Les propositions de SYNERGIE-OFFICIERS en attendant une nomenclature globale de Major à Inspecteur Général :

Niveau de nomenclature	Grade d'accès
A	Capitaines
B	Capitaine à partir de 4 ans *
C	Commandants – Commandants Divisionnaires
D	Officiers détachés sur un Emploi Fonctionnel

* titularisation

SURTOUT, à quoi sert un positionnement accéléré sur des postes à plus hautes responsabilités sans perspectives concrètes d'une meilleure rémunération et d'avancement plus rapide !

Avec une moyenne de passage de grade de 19,7 ans au grade de commandant... Avec un taux de promouvabilité de 23,6 % pour 2025 alors qu'un taux de 25% était demandé... **Sans aucune garantie sur les taux d'avancement à venir...**

SYNERGIE-OFFICIERS le répète, ces propositions sont des leurres pour les Officiers.

Pour SYNERGIE-OFFICIERS, permettre une mutation sur un poste B1 à partir de 4 ans, très intéressante sur le papier, ne sera source que de frustration et d'amertume, faute de perspective d'avancement garanti dans un délai raisonnable.

Il y a 1000 lignes en trop en nomenclature... Un travail de fond en nomenclature doit être initié pour identifier les postes à déflater ; un travail de fond doit être initié pour récupérer les postes de commissaires non occupés. Le travail sur la nomenclature ne doit pas se limiter à des changements de règles de gestion.

LA SOLUTION POUR SYNERGIE-OFFICIERS : L'AVANCEMENT SEMI-AUTOMATIQUE



SYNERGIE-OFFICIERS réitère sa proposition de mise en place d'un avancement semi-automatique au grade de commandant de 9 à 12 ans afin de permettre à TOUS LES CAPITAINES, quelle que soit l'origine de leur recrutement, d'envisager un passage au grade de COMMANDANT GARANTI au plus tard 12 ans après titularisation.

Au-delà du passage massif de capitaines « anciens » au grade de commandant au titre de nécessaires mesures transitoires, les postes de niveaux B seraient enfin pourvus et le vivier des sommitaux assuré.

La prise de responsabilité sur des postes identifiés comme tels par leur niveau de nomenclature, serait ainsi récompensée par un avancement légitime.

Les Officiers pourraient ainsi reprendre en main leur parcours de carrière.

AVANT LA CREATION D'UN GRAND CORPS DE CADRES DE LA POLICE NATIONALE



A l'heure où l'idée d'un corps unique de cadres, de Lieutenant à Inspecteur Général, est « frappée du coin du bon sens » selon le Ministre de l'Intérieur, SYNERGIE-OFFICIERS se permet de rappeler que le modèle des Officiers de Gendarmerie est cohérent avec :

- Un avancement quasi-automatique jusqu'au grade de Lieutenant-Colonel,
- Un déroulement de carrière continu jusqu'au grade de Colonel, voire de Général.

SYNERGIE-OFFICIERS réitère son ADN et son ambition : les Officiers ont l'expertise opérationnelle, les compétences, le bagage universitaire et désormais la volumétrie pour se positionner dans un grand corps de cadres de commandement, de conception et de direction.

Gageons que Monsieur le Ministre ne soit pas le seul à le comprendre.

Le Bureau National

**SYNERGIE
OFFICIERS**